

COMMUNE DE VAOUR

PROCES VERBAL du conseil municipal n° 3 Séance du 16 mars 2023

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Jérémie STEIL

Sont présents : Jérémie STEIL, Catherine SAMUEL, Nathalie MULET, Gisèle ANDRIEU, Claire DAVIENNE Léonore STRAUCH, Melvin ROCHER, Rémi KULIK

Représentés : Cathy GREZES par Catherine SAMUEL, Adria CORDONCILLO par Nathalie MULET

Excusés :

Absents : Elise SIMON

Secrétaire de séance : Nathalie MULET

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du 17 février 2023
- Délibérations :
 - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 17 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

D-2023-008 Objet : Vote du compte administratif 2022 complet - Vaour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Catherine SAMUEL, 1ère adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		226 547.59		22 910.43		249 458.02
Opérations de l'exercice	356 692.95	382 919.92	185 854.90	61 985.94	542 547.85	444 905.86
TOTAUX	356 692.95	609 467.51	185 854.90	84 896.37	542 547.85	694 363.88
Résultat de clôture		252 774.56	100 958.53			151 816.03
				Restes à réaliser	51 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		100 816.03
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		211 631.69

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

151 958.53	au compte 1068 (recette d'investissement)
100 816.03	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D-2023-009 Objet : Vote du compte administratif 2022 complet - Maison_Service_Public

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Catherine SAMUEL, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		10 090.65		237.00		10 327.65
Opérations de l'exercice	47 275.46	48 686.00			47 275.46	48 686.00
TOTAUX	47 275.46	58 776.65		237.00	47 275.46	59 013.65
Résultat de clôture		11 501.19		237.00		11 738.19
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		11 738.19
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		1 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
11 501.19	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

D-2023-010 Objet : Vote du compte administratif 2022 complet - Eau_Vaour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Catherine SAMUEL, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 514.73		51 854.69		69 369.42
Opérations de l'exercice	90 132.13	106 838.61	96 543.78	32 623.00	186 675.91	139 461.61
TOTAUX	90 132.13	124 353.34	96 543.78	84 477.69	186 675.91	208 831.03
Résultat de clôture		34 221.21	12 066.09			22 155.12
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		22 155.12
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

12 066.09	au compte 1068 (recette d'investissement)
22 155.12	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

D-2023-011 Objet : Vote du compte administratif 2022 complet - Régie_transport_Vaour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Catherine SAMUEL, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 714.80		20 957.97		32 672.77
Opérations de l'exercice	39 370.73	35 261.38		2 180.00	39 370.73	37 441.38
TOTAUX	39 370.73	46 976.18		23 137.97	39 370.73	70 114.15
Résultat de clôture		7 605.45		23 137.97		30 743.42
				Restes à réaliser	28 000.00	
				Besoin/excédent de financement		2 743.42
				Pour mémoire : virement à la s		4 862.03

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

4 862.03	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 743.42	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Vaour, le 20 mars 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Nathalie MULET

Jérémie STEIL